



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

3 AVRIL 2018 – 14H30

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

Enseignants collège A: Marie BASSANO (PR), Mathieu CARPENTIER (PR), Vincent DUSSART (PR) (à partir de 15h15), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR), Marc NICOD (PR)

Enseignants collège B : Nessian AKEMAKOU, Olivier BLIN (MCF), Caroline BOUIX (MCF), Eugénie FABRIES-LECEA (MCF), Séverin JEAN (MCF), Pierre JUSTON, Marie-Violaine LOUVET (MCF), Solange MIRABAIL (MCF), Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD (MCF)

BIATSS : Cécile FROSSARD, Stéphanie PORCARIO,

Etudiants collège licence: Corentin AUFFRET, Sandra HUGUENIN, Mathias SALLES, Romain SAINT-JOAN

Etudiants collège master et doctorat : France DAUMARIE

Avaient donné procuration :

Enseignants collège A : Vincent DUSSART (PR) (à Marie BASSANO), Aurore GAILLET (PR) (à Marie BASSANO), Hélène HOEPFFNER (PR) (à M. KRAJESKI)

Enseignants collège B : Moussa THIOYE (MCF) (à M. BLIN),

BIATSS : Valérian ROYER (à Cécile FROSSARD)

Etudiants collège master et doctorat : Thomas BERTRAND (à M. SAINT-JOAN), M. MARTIN DI MICHELE (à M. SALLES)

Invitée : Gisèle DUGES

Le conseil débute à 14h35.

Il est procédé à la lecture des procurations.

1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 13 mars 2018

Mme MANGEMATIN fait remarquer une faute de frappe en page 3.

Cette remarque prise en compte, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Diverses demandes de subventions

Monsieur le doyen présente la demande de subvention de 600 € des étudiants du master 2 Collectivités territoriales. Cette demande a reçu l'aval de Madame LAVAL-MADER. Son objet est principalement d'organiser une rencontre avec le réseau des diplômés, ce dans le but de renforcer la renommée et l'attractivité de ce master.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire du master 2 Collectivités territoriales. La demande est adoptée à l'unanimité.

3- Abonnement aux bases de données juridiques en ligne

Monsieur le doyen souhaiterait que la liste des abonnements en cours soit actualisée. Certains abonnements sont sous-utilisés. D'autres ont été arrêtés par mesure d'économie. Beaucoup de collègues contribuent à la revue Lexbase. Il est regrettable d'avoir abandonné cet abonnement.

Un réabonnement à Lexbase coûterait environ 11 000 €.

Il faudra certainement faire des choix.

Monsieur le doyen demande leur avis aux membres du conseil. Il propose de consulter l'ensemble des enseignants chercheurs.

M. KRAJESKI préconise de demander l'avis du plus grand nombre, ce qui n'engagera à rien.

M. JEAN propose de demander aux enseignants chercheurs quelles sont les bases qu'ils utilisent le plus souvent.

M. NICOD précise qu'il y a des doublons avec les abonnements des centres de recherche. Mme MANGEMATIN va préparer un sondage doodle avec toutes les revues en ligne. Les enseignants n'auront plus qu'à cocher les cases pour indiquer les revues en ligne qu'ils utilisent.

4- Point d'information relatif à Parcoursup :

Monsieur le doyen rappelle qu'il a diffusé deux communiqués (celui de la conférence des doyens et le sien) relatifs aux événements ayant eu lieu à la faculté de droit de Montpellier. Il souhaite que la faculté de droit de Toulouse soit exemplaire sur le respect des procédures.

Par ailleurs, il explique qu'une réforme de la Licence pourrait être mise en œuvre dès la rentrée prochaine. Pour sa part, il n'est pas hostile aux changements, d'autant plus que la licence en droit a globalement été très peu modifiée depuis 40 ans.

Le dossier parcoursup est extrêmement sensible.

Les vœux des lycéens devaient être confirmés pour le 31 mars.

11 087 vœux se sont portés sur notre faculté de droit.

Ces vœux devront être confrontés à nos capacités d'accueil :

- 2200 places à Toulouse
- 180 à Montauban
- 150 dans tous les doubles diplômes linguistiques
- 30 en droit-gestion
- 30 en licence bilingue espagnol
- 30 en licence bilingue anglais

Jusqu'à présent, la faculté de droit de Toulouse n'a jamais refusé d'étudiants.

11 personnels d'UT1 ont eu une journée de formation à Paris, dont Olivier BLIN et Stéphane ROLAND pour la faculté de droit.

13 commissions d'examen des vœux vont être mises en place en droit :

- Droit Toulouse
- Droit Montauban
- Droit-gestion
- Puis 10 commissions pour les formations de l'European school of law.

Il y a aussi une commission en éco-droit.

Ce travail de classement des vœux devra se faire à moyens constants.

Un appel à candidature a été lancé auprès de tous les enseignants chercheurs pour participer à ces commissions. 25 collègues ont répondu positivement.

La proposition qui sera faite à Mme MASCALA dès aujourd'hui est la suivante :

- Droit Toulouse, Président : Olivier STAES
- Droit Montauban, Présidente : Hiam MOUANNES
- Droit-gestion, Co-présidentes : Caroline BOUIX et Isabelle SOLE LAPORTE
- Droit et monde hispanique, Président : Michel MARTINEZ
- Droit français et droit anglo-saxon, Présidente : Florence CROUZATIER DURAND
- Double diplôme avec Jersey, Présidente : Wanda MASTOR
- Double diplôme avec Manheim-Passau, Présidente : Aurore GAILLET
- Double diplôme avec la Sarre, Président : Lukas RASS MASSON
- Double diplôme avec Bangor, Présidente : Charlotte RAULT
- Double diplôme avec Essex, Présidente : Stéphanie MC LELLAN
- Double diplôme international franco-italien, Présidente : Nicoletta PERLO
- Double diplôme international franco-espagnol, Présidente : Julia SCHMITZ
- Double diplôme international franco-russe, Présidente : Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER

Les commissions de Toulouse et de Montauban auront au moins deux membres en commun. Le paramétrage retenu devrait être très similaire.

Chaque Commission comporte au moins un juriste.

La Commission Eco-droit sera composée du Doyen de TSE, Stéphane GREGOIR (PR), de M. BOUISSOU (MCF), et de M. POUMAREDE (PR). Un équilibre est souhaité par la Faculté de droit en ce qui concerne le travail de cette commission.

Il est difficile d'estimer l'ampleur du travail qui attend ces commissions.

Monsieur le doyen souligne la liberté pédagogique de chaque commission.

M. KRAJESKI préconise la tenue d'une Assemblée générale, réunissant l'ensemble des enseignants chercheurs en droit. Il se dit sceptique sur la réussite de ce dispositif en 2018. Il se demande si on doit se plier à ce diktat de l'urgence.

Monsieur le doyen se déclare entièrement favorable à l'organisation d'une assemblée générale, la concertation étant primordiale. Cette assemblée se tiendra dans la semaine du 9 avril.

M. NICOD est réservé sur le paramétrage à retenir, dans la mesure où le droit n'est pas une science exacte.

Par ailleurs, l'Université devrait allouer un financement de 1500 heures (HETD) pour l'ensemble des composantes, afin de mettre en place notamment deux modules de sécurisation, qui seraient en quelque sorte une préfiguration de la L0 (année de propédeutique). Cette L0 ne pouvant pas être instaurée dès la rentrée 2018.

Ce financement sera attribué sur projet.

Ce projet doit être transversal et inclure le droit et les autres composantes de l'Université : l'AES, l'économie et la gestion.

Cette transversalité sera d'ailleurs délicate à mettre en œuvre, compte tenu des grosses différences existant entre le droit et l'économie par exemple.

Les modules de sécurisation auront lieu au semestre 1, et pourront bénéficier à tous les étudiants, sur la base du volontariat. Ce n'est donc pas un dispositif spécifique pour les étudiants en difficulté.

Monsieur le doyen remercie tous les collègues qui ont planché sur ces modules, et en particulier Séverin JEAN pour le module de méthodologie, et Mathieu CARPENTIER pour celui de Culture générale.

Il y aurait 10 séances en méthodologie, et 10 séances en Culture générale.

Pour ce deuxième module, 5 grands thèmes sont prévus :

- L'information
- Le terrorisme
- La mort
- L'égalité hommes-femmes
- La mondialisation

Ces propositions de la Faculté de droit ont été transmises au niveau central de notre Université.

5- Projet d'Universités européennes

Le Ministère souhaite mettre en place des « Universités européennes ».

En accord avec Mme MASCALA et Mme MENDOZA CAMINADE, il est envisagé d'ouvrir 4 nouveaux cours de droit semestriels dispensés en anglais. Ces cours pourraient bénéficier à nos étudiants Erasmus entrants, ainsi qu'aux étudiants toulousains. L'objectif est également de conserver des partenariats avec des universités étrangères prestigieuses.

Les cours envisagés sont (à titre de pistes de réflexion):

- Introduction au droit français
- Institutions juridictionnelles
- Droit des obligations et des contrats
- Les droits fondamentaux

Mme FABRIES LECEA pense qu'il sera difficile de trouver dans notre faculté des enseignants capables de dispenser ces cours en anglais. Actuellement, notre offre de cours en anglais ne donne pas satisfaction à nos étudiants étrangers.

Mme LOUVET rappelle que le Département des langues organise deux formations par an à destination des enseignants chercheurs.

Monsieur le doyen précise que la faculté participe au financement de ces formations à hauteur de 2000 €. En 2017, seulement 5 enseignants chercheurs ont participé à ces

formations. Il apparaît très souhaitable que davantage de collègues participent à ces ateliers. Des propositions existent également pour nos formations doctorales.

Les débats sont interrompus à 16h10 par une alarme incendie.
L'essentiel ayant été abordé, la séance est déclarée close.